

**Décision n° 2023-115 du 3 novembre 2023
fixant la composition du jury des essais professionnels pour le recrutement d'ouvriers des parcs et
ateliers (OPA) techniciens niveau 1-1 au titre de l'année 2023**

**Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et
l'aménagement,**

Vu le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des
bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2021 relatif aux classifications des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et
chaussées et des bases aériennes ;

Vu la note de gestion du 21 février 2022 relative à la mise en œuvre de l'arrêté du 15 décembre 2021 relatif aux
classifications des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes ;

Vu la décision n° 2023-82 du 21 juillet 2023 autorisant l'ouverture d'essais professionnels pour le recrutement
d'ouvriers des parcs et ateliers (OPA) techniciens niveau 1-1 au titre de l'année 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission consultative des OPA du Cerema rendu par voie électronique en date du 12
juillet 2023 ;

décide

Article 1

Le jury des essais professionnels pour le recrutement d'ouvriers des parcs et ateliers (OPA) techniciens de niveau
1-1 au titre de l'année 2023, ouverts par la décision n° 2023-82 du 21 juillet 2023 susvisée, est composé comme
suit :

- Monsieur Guillaume Isa (Cerema), ingénieur en chef du 2^{ème} groupe des Travaux Publics de l'Etat, en tant
que président du jury ;
- Madame Karine Massouf (Cerema), attachée d'administration de l'Etat ;
- Madame Claire Marcotte (Cerema), ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat ;
- Monsieur Florian Chiche (CETU), OPA ingénieur haute maîtrise de niveau 2.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 3 novembre 2023

Le directeur général



Pascal Berteaud